

À Vendeville, le conseil municipal poursuit son travail sur le projet Centre Bourg 1

Jeudi soir, le conseil municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Jacques Chirac, ancien président de la République. Philippe Holvoote, maire de la commune, dans son propos préalable, a tenu à souligner son action comme défenseur des territoires et des terroirs.

Par V. L. (Clp) | Publié le 02/10/2019



Le conseil municipal continue à travailler sur l'aménagement du centre ville.

L'ordre du jour du conseil municipal présentait plusieurs décisions autour du projet « Centre Bourg 1 ». Un certain nombre de chantiers annexes constitue des préalables indispensables à sa mise en œuvre. Rue de Seclin, les réseaux électriques aériens le long des bâtiments de la mairie qui vont être déconstruits seront enfouis, par la suite cette action sera étendue à toute la rue.

L'alimentation électrique de l'école Alain-Decaux ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins des bâtiments de « Centre Bourg 1 », un nouveau câble électrique va être développé à partir de la cabine de la rue des Anciens Combattants. L'espace autour de la mairie et des écoles ne dispose pas d'une emprise au sol suffisante pour tous les besoins du projet (salle de sport, salle des associations et ALSH). Ces équipements seront développés dans le cadre de « Centre Bourg 2 » sur la friche commerciale de l'autre côté de la rue du Fort. Le conseil municipal sollicite l'intervention de l'Établissement public foncier dans le cadre d'une convention de portage du projet : portage financier, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution avant rétrocession à la commune.

Nouveaux habitants

Les constructions encours rue des Jardins vont entraîner l'arrivée d'une population plus jeune, des familles avec enfants. Pour pouvoir faire face à leurs besoins, la municipalité, qui a depuis plusieurs années réservé trois berceaux à la crèche d'entreprises Babilou de Lesquin, porte leur nombre à six. L'aide aux devoirs, pour les élèves de l'école élémentaire décidée au conseil municipal précédent, est particulièrement appréciée. Afin de maintenir les groupes à douze élèves maximum, il s'avère nécessaire de procéder au recrutement d'un animateur supplémentaire.